

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20200206_10

Séance du 6 février 2020

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Votants : 13

Date de la convocation :

30 janvier 2020

Date d'affichage

du compte rendu :

10 février 2020

L'an deux mil vingt, le six février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Jérôme SERRETTE, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Carmen VALLET (procuration à Anne-Marie MIVELLE), Marie-Paule SCHENCK, Jean-Yves QUETY (à partir du point 2).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Droit de préemption forestier, parcelles AI 58-59

Le groupement forestier TCL propose à la vente les parcelles AI 58 et 59 au lieu-dit « Essard Coitet », d'une surface totale de 61 a 64 ca pour 2 000 €. La commune est limitrophe sur une petite partie uniquement.

Après réflexion, le conseil municipal juge ces parcelles sans intérêt particulier et décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE